

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Ville de Montbrison (Théâtre des Pénitents)
1 place de l'Hôtel de Ville
CS 50179
42605 MONTBRISON cedex

SIRET : 21420147700236

Code APE : 8411Z

TVA intracommunautaire : FR2W214201477

N° Licences : 1-014989 / 2-014991 / 3- 014988

Représentée par M. Christophe Bazile
En qualité de Maire

ET

Lycée Général et Technologique de
Beauregard
4 avenue Paul Cézanne
42600 MONTBRISON

SIRET : 194 200 184 00015

Code UAI : 0420018s

Représenté par Eric Maritan
En qualité de proviseur

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 - Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la Ville de Montbrison (Théâtre des Pénitents) et le Lycée général et technologique (LGT) de Beauregard mettent en œuvre les actions d'Education Artistique et Culturelle qui s'inscrivent dans la cadre du « **Projet Gégé** » pour les saisons 2025/2026/2027.

Article 2 - Présentation du projet :

Le « **Projet « Gégé** » a pour objectif de mettre en lumière l'épopée humaine de Gégé, son usine, en se concentrant sur les récits des femmes et des hommes qui ont contribué à faire de cette marque un symbole de qualité et de succès.

Une classe de CAP LGT de Beauregard vont, à ce titre, bénéficier de **d'heures d'ateliers de pratiques artistique** dispensées par Alexis Jebeile de la compagnie Le Béotien, afin de produire une restitution publique.

La compagnie Le Béotien est compagnie associée au Théâtre des Pénitents pour les saisons 2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027

Article 3 - Modalités de participation

Le projet se déroule sur les jours de présence de la compagnie au sein de la structure, selon le calendrier défini conjointement par les parties.

Article 4 - Conditions financières

- Le **Théâtre des Pénitents** prend en charge les frais liés au déplacement de l'intervenant ainsi qu'une partie des heures d'interventions inhérentes au projet (16h) à hauteur de **3000,00€**.

[illegible]